



Tarifs de restauration

pour les agents travaillant dans les lycées

M. le Président,

Nous avons relevé dans les documents de la dernière commission permanente et dans la presse la hausse des tarifs de restauration dans les lycées.

La CGT avait déjà soulevé la question de l'augmentation des tarifs de restauration pour les agents de lycées, lors de l'alignement vers un tarif plafond de 3,85€ de la participation aux coûts des repas. Il nous avait été répondu alors que la région ne donnerait pas suite à notre demande de prise en charge intégrale du coût des repas des agents.

Nous relevons dans la délibération sur les tarifs 2025/2026 une nouvelle augmentation pour les agents, dans un contexte où leur pouvoir d'achat est mis à mal.

La CGT regrette que ces tarifs de restauration pour les agents régionaux n'aient pas été abordés au comité social territorial.

Nous vous proposons de différer ces augmentations tarifaires, et de rouvrir la discussion avec les organisations syndicales sur les frais de restauration des agents. Ainsi, la CGT propose

- Le gel des plafonds de tarifs de restauration applicables aux agents régionaux.
- L'application à tous les agents régionaux travaillant dans les lycées du tarif « commensaux » le moins élevé.

Veillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sincères salutations,

Pour la CGT
le secrétaire général

Joseph DEMEULEMEESTER